



Modification des taches de travail

Par **san377o**, le **08/09/2010** à **11:30**

Bonjour,
J'ai 15 ans d'ancienneté au sein d'une PME qui est mal en point. presque en dépôt de bilan.
Mon patron a récemment crée en parallèle, une petite société (dans les mêmes locaux) pour le cas échéant, faire basculer son carnet de commandes sur celle ci.
Peut il m'obliger à basculer sur cette nouvelle société et perdre mes indemnités de licenciement ? (15 ans quand meme) peut il m'obliger à travailler en parallèle pour le moment sur cette nouvelle société sans modifier mon contrat de travail ?
merci
Cordialement
S.T.